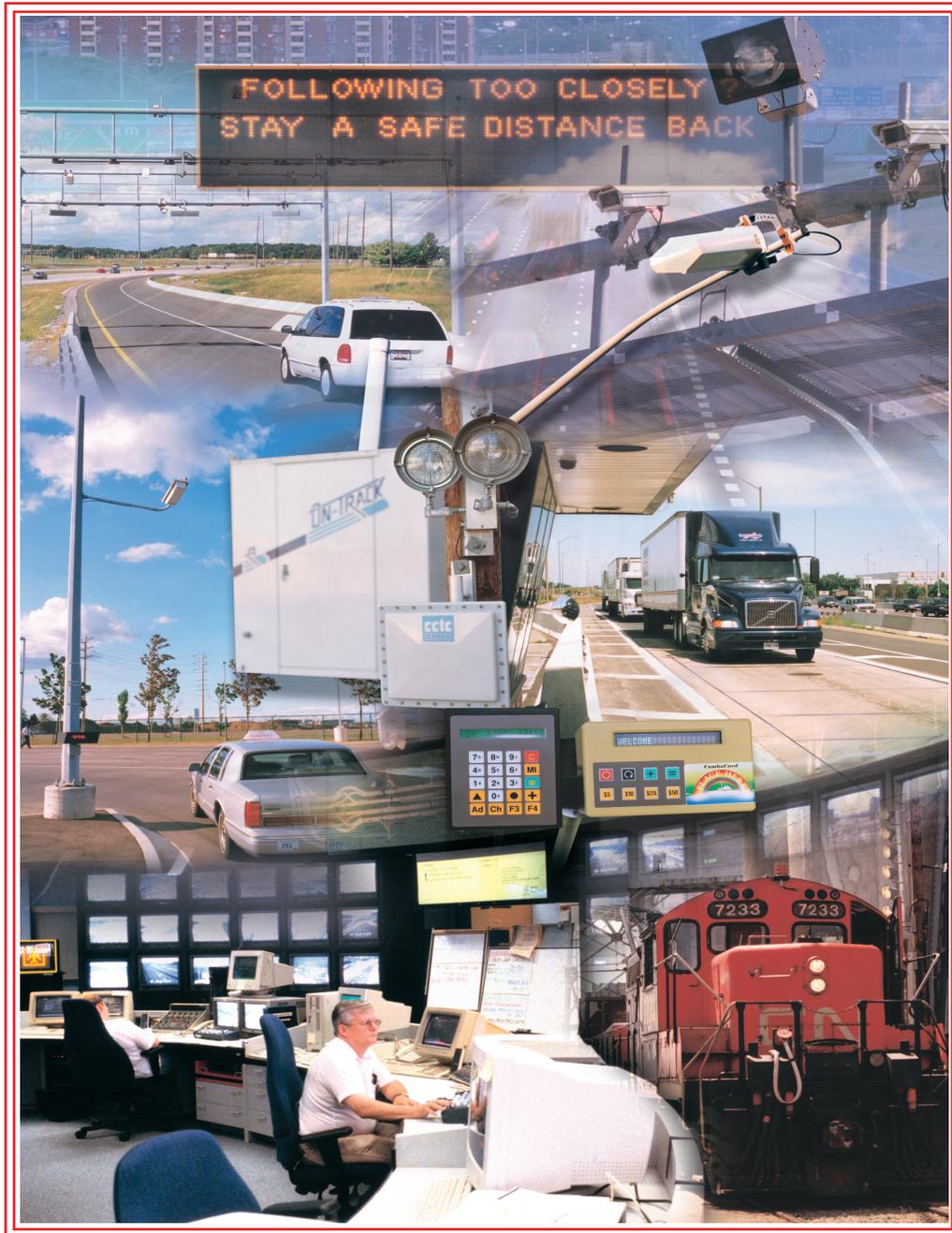




SYSTÈMES DE TRANSPORT INTELLIGENTS (STI) POUR LE CANADA



PLAN DE DÉPLOIEMENT ET D'INTÉGRATION

GUIDE DU REQUÉRANT

Juin 2001

Produite par Transports Canada, juin 2001

Les renseignements contenus dans cette publication sont disponibles sur Internet à l'adresse suivante :

<http://www.sti-its.gc.ca>

© Ministre, Travaux publics et services gouvernementaux Canada 2000

No. de cat. T22-98/2000 / REV Juin 2001

ISBN 0-662-64691-6

Canada

Plan des systèmes de transport intelligents (STI) pour le Canada

Le Plan des systèmes de transport intelligents (STI) pour le Canada : En route vers la mobilité intelligente présente la stratégie du gouvernement fédéral pour promouvoir le développement et le déploiement de ces systèmes dans les régions urbaines et rurales du Canada. Les buts visés sont d'optimiser l'utilisation et l'efficacité des infrastructures existantes et pourvoir de façon plus responsable aux besoins de mobilité futurs. Le plan offre le leadership et le soutien nécessaires pour encourager l'application et la compatibilité des technologies STI, afin que le réseau canadien des transports soit sécuritaire, intégré, efficace et durable. Le plan souligne les cinq volets suivants :

1. Partenaires du savoir - La composante de base
2. Développement d'une architecture canadienne pour les STI - Une fondation solide
3. Un plan multimodal de recherche et développement (R et D) pour les STI - Encourager l'innovation
4. Déploiement et intégration des STI au Canada - Aller de l'avant
5. Renforcer l'industrie canadienne des STI - Leadership mondial

Le budget fédéral de février 2000 a annoncé le Programme stratégique d'infrastructures routières (PSIR). Une partie des fonds déterminés en vertu du PSIR favoriseront le déploiement de STI à travers le Canada.

Plan de déploiement et intégration des STI

Pour accélérer le déploiement, l'intégration et l'interopérabilité des STI dans tous les modes, le gouvernement fédéral offrira le soutien nécessaire au déploiement et à l'intégration stratégiques des STI pour aller chercher des investissements complémentaires du secteur public et privé au titre des projets visant un ou plusieurs des objectifs suivants :

- améliorer la mobilité, l'efficacité, la productivité, la sécurité et la sûreté du transport pour les passagers et les marchandises;
- favoriser l'augmentation du tourisme, du commerce et des courants de trafic dans les corridors nord-sud et est-ouest;
- améliorer les correspondances intermodales, la mise en œuvre du commerce électronique et l'échange d'autres données stratégiques aux points de transfert et aux ports d'entrée;
- augmenter les gains d'efficacité liés aux opérations et à la réglementation pour les utilisateurs des systèmes et les organismes publics;
- limiter les impacts environnementaux notamment les émissions atmosphériques et faire augmenter l'utilisation des modes de transport de recharge;
- améliorer les données de voyage et la collecte des données pour une planification des politiques et une gestion des activités plus efficaces.

Admissibilité

Les organisations canadiennes enregistrées sans but lucratif, les entreprises privées, les provinces et territoires, les municipalités les Premières nations, et le secteur universitaire peuvent présenter des demandes.

Nous favorisons toute forme de partenariat entre deux ou plusieurs des entités précitées.

Les initiatives suivantes sont notamment admissibles au soutien financier du gouvernement fédéral:

- A) études de faisabilité, de planification et d'intégration qui évaluent et orientent le déploiement des STI;
- B) projets de déploiement des systèmes STI;
- C) projets d'intégration de systèmes pour assurer l'interopérabilité et la conformité avec l'architecture STI pour le Canada;

Admissibilité (suite)

- D) projets-pilotes de STI faisant appel à la coopération avec le secteur gouvernemental et le secteur privé;
- E) projets de STI d'envergure nationale ou qui encouragent les applications dans tout le Canada.

Les projets présentés doivent satisfaire aux exigences documentées et être axés sur l'intégration des applications STI et renforcer les liens institutionnels entre les autorités, les modes de transport et les organismes exploitants.

Dépenses non admissibles

Certaines dépenses ne sont pas admissibles au financement et de ce fait ne seront pas prises en compte dans le calcul des coûts admissibles du projet. Il s'agit notamment des suivantes :

1. dépenses engagées avant l'approbation d'un projet ou après la date limite de la présentation des demandes;
2. coût d'élaboration d'une proposition;
3. coût d'acquisition de terrains et de biens immobiliers connexes et autres frais ainsi que le coût de financement et paiements d'intérêts sur les prêts;
4. la taxe de vente provinciale et la taxe sur les produits et services, à l'égard desquelles le demandeur ou un tiers sont admissibles à un remboursement ou à une remise, et tous les autres frais admissibles à un remboursement;
5. les frais partagés en vertu d'autres lois ou programmes fédéraux;
6. les frais juridiques.

Date limite de participation

Pour être examinée, votre demande doit parvenir au bureau des STI de Transports Canada (l'adresse est indiquée dans le formulaire de demande) au plus tard à 15 h, heure locale d'Ottawa, le 27 septembre 2001.

Les demandes reçues après le délai seront retournées à l'expéditeur sans avoir été ouvertes.

Financement

Le financement provenant de toutes les sources fédérales sera limité à une contribution maximale de cinquante pour cent (50 %) des dépenses totales admissibles pour un projet donné.

La contribution maximale par projet présenté par une province ou un territoire, une municipalité, une Première nation, une organisation à but non lucratif ou un groupe universitaire est de 250 000 \$. Dans le cas des entreprises privées, la contribution maximale consentie est de 100 000 \$.

Tous les projets doivent être terminés d'ici le 31 mars 2004.

Une liste de priorité de tous les projets admissibles sera établie advenant la disponibilité de fonds additionnels.

Mode d'évaluation des demandes

Les demandes de financement reçues à la date limite ou avant seront évaluées par le bureau des STI de Transports Canada d'après les critères énoncés ci-après.

Les décisions liées au financement ne seront prises qu'après la date limite. L'approbation du projet sera transmise par écrit. Au cours du processus d'évaluation, il est possible que le bureau des STI de Transports Canada communique avec vous et vous demande de préciser certains détails ou de fournir de l'information additionnelle ou des documents justificatifs.

Avant de prendre une décision définitive, le bureau des STI de Transports Canada peut consulter d'autres sources. L'information fournie sera traitée conformément aux dispositions de la **Loi sur la protection des renseignements personnels** et de la **Loi sur l'accès à l'information**.

Dans l'éventualité où plusieurs demandes semblables proviennent d'une même localité ou région, le bureau des STI de Transports Canada peut favoriser le regroupement des projets.

Critères d'évaluation

Les demandes admissibles doivent répondre aux critères suivants :

1. promouvoir les objectifs du Plan des systèmes de transport intelligents (STI) pour le Canada : En route vers la mobilité intelligente;
2. démontrer que la proposition répond à un besoin identifié et s'intègre dans un plan général de systèmes STI pleinement intégrés;
3. démontrer la conformité avec l'architecture des STI pour le Canada et avec les exigences d'interopérabilité pour l'architecture américaine et les normes nord-américaines en vigueur;
4. faire appel à la coopération entre les gouvernements, les organismes et encourager la participation et l'engagement financier du secteur privé, tel qu'attestée par des protocoles d'entente dûment signés; définissant clairement les responsabilités et les relations de toutes les parties à une entente de partenariat, notamment les relations institutionnelles et les engagements financiers nécessaires pour soutenir le déploiement;
5. montrer qu'il y a coopération avec les autorités et les organismes associés américains ou compatibilité avec les efforts de développement des corridors, d'ouverture des frontières et d'harmonisation de l'ALENA, s'il y a lieu;
6. être conformes aux obligations législatives et réglementaires fédérales et provinciales/territoriales (par ex. sécurité, environnement);
7. minimiser le pourcentage relatif de l'ensemble des contributions fédérales au coût total du projet;
8. assurer la poursuite à long terme des opérations et de l'entretien sans dépendre du financement fédéral, tel qu'illustré par des documents justificatifs sur la capacité fiscale et sur l'engagement prévu de sources publiques et privées;
9. présenter la capacité technique d'assurer des opérations et un entretien efficaces ou l'engagement d'acquérir les compétences nécessaires;
10. promouvoir le transport durable et la sécurité;
11. comporter un cadre d'évaluation;
12. dans les régions rurales, satisfaire les autres critères liés à la sécurité, à la mobilité, à la géographie et à la diversité régionale ou les critères de développement économique établis par le gouvernement fédéral;
13. dans les régions urbaines, utiliser le financement fédéral principalement pour les activités nécessaires à l'intégration des éléments d'infrastructure du transport intelligent qui sont déployés ou qui doivent être déployés avec d'autres sources de fonds.

Documentation exigée

L'ensemble de la proposition, annexes comprises, doit compter au plus 30 pages. En pratique, chaque demande doit comporter les éléments suivants :

- **Formulaire de demande.** Remplir et signer le formulaire de demande de financement du plan de déploiement et d'intégration des STI.
- **Résumé du projet.** Décrire la proposition et en préciser entre autres, la correspondance avec les objectifs du plan des STI et avec les critères d'admissibilité.
- **Buts, objectifs et description du projet.** Inclure un énoncé clair des buts, des objectifs mesurables et des résultats attendus.
- **Plan opérationnel et activités du projet.** Fournir le calendrier du projet, notamment une description claire de ses principales étapes. Montrer comment seront évaluées les activités et comment leur succès sera évalué.

Documentation exigée (suite)

- **Information financière.** Joindre le budget de fonctionnement proposé, un aperçu de l'utilisation prévue des fonds et une ventilation des coûts à tous les trimestres. Inclure le détail des sources et des montants de financement confirmés. Joindre les lettres d'engagement des autres partenaires devant fournir un appui financier ou d'une autre nature. Les engagements garantis des autres partenaires doivent montrer de façon concrète la viabilité du projet et le soutien qui y sera accordé.

Obligation de rendre compte

Tous les demandeurs dont le projet aura été approuvé devront présenter :

- des demandes de remboursement - les bénéficiaires devront présenter, à tous les trimestres, des formulaires de réclamation pour le remboursement des dépenses admissibles;
- au terme du projet, une évaluation brève et concise, précisant notamment les objectifs et les résultats obtenus ainsi que les leçons tirées (conformément au critère d'évaluation n° 11). Le gouvernement conservera une retenue équivalant à 5 % de sa contribution qui sera octroyée dès réception d'un rapport d'évaluation en bonne et due forme.

Dès qu'ils seront disponibles, les résultats du projet feront l'objet d'un compte rendu que Transports Canada publiera pour aider à orienter les nouvelles activités de déploiement et à évaluer l'efficacité du plan et l'architecture et les normes des STI sur le rendement des systèmes, leur interopérabilité et leurs fonctionnalités. Transports Canada publiera un guide sur les projets de déploiement des STI axés sur les partenariats intergouvernementaux et les partenariats entre le secteur public et privé.

Paiements anticipés

Les paiements anticipés peuvent être autorisés conformément aux dispositions établies dans l'entente de contribution conclue avec le demandeur sélectionné.

Versements excédentaires

Les fonds qui excèdent les dépenses estimées pour lesquels un paiement anticipé a déjà été versé ainsi que les fonds utilisés pour des dépenses non admissibles, donnent lieu à un recouvrement et doivent être remis au receveur général du Canada.

Formulaire de demande

Les formulaires de demande de financement signés et remplis, en anglais ou en français, doivent être adressés à :

Bureau des STI (ACGI)
Transports Canada
Place de Ville, tour C
27e étage
330, rue Sparks
Ottawa (Ontario)
K1A 0N5

Il est également possible de se procurer le formulaire de demande de financement en visitant le site Web de Transports Canada sur les STI à :

<http://www.sti-its.gc.ca>

Pour de plus amples renseignements

Pour obtenir de plus amples renseignements au sujet du plan de déploiement des STI du gouvernement fédéral, il suffit d'appeler le (613) 991-6441, ou de visiter notre site Web à :

<http://www.sti-its.gc.ca>



SYSTÈMES DE TRANSPORT INTELLIGENTS (STI) POUR LE CANADA PLAN DE DÉPLOIEMENT ET D'INTÉGRATION

FORMULAIRE DE DEMANDE DE FINANCEMENT

1. Veuillez consulter le Guide du requérant avant de remplir le présent formulaire.
2. Veuillez remplir le formulaire de demande de financement, en anglais ou en français.
3. Répondez à toutes les questions. Un manque d'information peut retarder le traitement de votre demande voire même entraîner son rejet. S'il y a lieu, joindre à la demande tout supplément d'information.
4. Il incombe au demandeur de s'assurer que le projet présenté respecte toutes les lois fédérales, provinciales et territoriales ainsi que les règlements municipaux applicables.
5. Tous les renseignements fournis seront traités conformément aux dispositions de la *Loi sur la protection des renseignements personnels* et de la *Loi sur l'accès à l'information*.
6. Signez le formulaire et expédiez l'original accompagné de toutes les pièces justificatives, par courrier ou par service de messageries, à l'adresse suivante :
 Bureau des STI (ACGI)
 Transports Canada
 Place de Ville, Tour C, 27e étage
 330 rue Sparks
 Ottawa (Ontario)
 K1A 0N5
7. Votre demande doit parvenir au bureau des STI de Transports Canada au plus tard à 15h, heure locale d'Ottawa, le 27 septembre 2001. Les demandes reçues après le délai seront retournés à l'expéditeur sans avoir été ouvertes. Conservez des copies pour vos dossiers.

Partie A - Renseignements sur le requérant	
1. Nom complet légal de l'organisation	2. Adresse postale (n° de téléphone, n° de télécopieur)
_____	_____
_____	_____
_____	_____
_____	_____
_____	_____
_____	_____
_____	_____
_____	C.-élec. :
3. Mandat de l'organisation	4. Produits ou services offerts par l'organisation
_____	_____
_____	_____
_____	_____
_____	_____
_____	_____
_____	_____
5. Année de constitution de l'organisation	6. N° d'entreprise de l'Agence des douanes et du revenu du Canada
_____	_____

PARTIE A - suite

7. Nom, titre et adresse de l'organisateur du projet
(n° de téléphone, n° de télécopieur si autres qu'à la case 2 ci-dessus)

C.-élec. :

8. Nom, titre et adresse du trésorier du projet (n° de téléphone, n° de télécopieur si autres qu'à la case 2 ci-dessus)

C.-élec. :

PARTIE B - Renseignements sur le projet

1. Nom du projet (25 mots ou moins)

2. Cochez un des huit volets de services aux usagers.

- Services d'information des voyageurs
- Services de gestion de la circulation
- Services de transport en commun
- Services de paiement électronique
- Exploitation des véhicules commerciaux
- Services de gestion des situations d'urgence
- Systèmes de sécurité et d'aide à la conduite
- Services de stockage de l'information

3. Type de projet des STI

(Reportez-vous à la section *Admissibilité* du guide)

- Études de faisabilité, de planification et d'intégration
- Proposition de déploiement
- Projet d'intégration de systèmes
- Projet pilote intergouvernemental ou partenariat public-privé
- Projet d'envergure nationale

4. Durée du projet:

de _____ à _____
(jj/mm/aaaa) (jj/mm/aaaa)

5. Fournissez une description détaillée du projet (30 pages maximum). Votre demande doit être présentée en fonction des critères d'évaluation et inclure la documentation exigée tels que stipulés dans le Guide du requérant.

PARTIE C - Budget du projet

1. Avez-vous présenté une demande de financement à une autre source?

Oui

Non

Si oui, indiquez la source et le montant et joignez les lettres d'engagement au tableau où figurent les sources de fonds.

2. Financement total du projet:

a) Coût total du projet: \$ _____

b) Financement assuré: \$ _____

c) Financement demandé en vertu du plan de déploiement des STI: \$ _____

3. Dans le tableau ci-dessous, indiquez le montant que doit fournir chacun des partenaires (en argent ou autrement) au projet et précisez si ce montant a déjà été reçu ou s'il est attendu. Joignez des lettres confirmant la source des fonds.

Source des fonds	Total	Argent	Autrement	Reçu	Prévu

PARTIE D - Déclaration du requérant

Je, soussigné, certifie que :

- tous les renseignements fournis au Bureau des STI à l'appui de la présente demande de financement sont véridiques et complets.
- si la présente demande de financement est approuvée, les fonds seront utilisés uniquement dans le cadre du projet et au titre des activités décrites dans la demande.
- je consens à présenter une évaluation au terme du projet avant que ne soit octroyée la retenue de 5 %.
- j'autorise le Bureau des STI à effectuer les enquêtes qui s'imposent, notamment une étude de solvabilité, relativement à la présente demande.

Signé ce _____^e jour de _____, _____

Signature de l'organisateur du projet

Titre

Signature du trésorier (s'il y a lieu)